



info MAIRES

Association des Maires du Finistère

Votre Contact :

Association des Maires du Finistère
1, rue Parmentier - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr
www.amf29.asso.fr
En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'agenda de l'Association
depuis le 4 octobre dernier :

Octobre

Le 5, réunion sur le projet de départementalisation de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électricité - Quimper

Le 14, réunion d'information sur l'effacement diffus au Conseil général - Quimper

Le 18, rencontre avec le délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Coray

Le 21, présence du président à la signature du label «Ville Amie des Enfants» ville de Landivisiau puis à l'Assemblée Générale de l'ADIL 29 à Plonéis

Le 22, rencontre entre l'AMF 29 et le Conseil général du Finistère : présentation de la nouvelle politique patrimoniale du CG 29 et les évolutions possibles du Coefficient de solidarité départemental - Quimper

Le 23, présence de Monsieur LE MANACH, Vice-Président de l'AMF 29, à l'Assemblée Générale des maires des Côtes d'Armor - Langueux

Le 29, rencontre entre le Président JONCOUR et le directeur de TEBEO - Brest

Novembre

Le 2, réunion sur l'intercommunalité à l'invitation de Monsieur le Préfet - Quimper

Le 5, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 - Châteaulin

Le 9, rencontre à l'Inspection Académique, avec le Président de l'AMF 29 - Quimper

Le 10, réunion sur le projet de départementalisation de la maîtrise d'ouvrage en matière d'électricité - Quimper

Le 15, réunion départementale d'échanges des communes littorales - Plougastel-Daoulas

Le 16, groupe de travail régional sur l'avenir des espaces côtiers AMF 22-29-35-44-56 - Vannes

Le 22, rencontre entre l'AMF 29 et La Poste

Les 23, 24 et 25, 93^e Congrès des maires et Présidents de communautés de France - Paris

Le 29, présence de Monsieur LECLERC, Vice-Président de l'AMF 29, à la réunion sur le développement économique dans le Finistère, organisée par le CG 29 - Brest

Le 30, réunion visant les périmètres des captages d'eau, suivie d'une rencontre avec le Directeur Départemental de la DDTM 29

Retrouvez aussi cette lettre sur notre site
Internet : <http://www.amf29.asso.fr>

Le mot du Président

**Valoriser vos acquis d'élue(e) local(e) :
L'AMF 29 soutien la démarche novatrice de l'UBO !**

Le parcours d'un(e) élu(e) se confirme riche d'expériences et d'acquis et pourtant il n'existe pas à ce jour de véritable reconnaissance de ces années consacrées à la vie publique... C'était sans compter le travail entrepris par l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

«Pour évoluer dans votre carrière professionnelle, pour construire de nouveaux projets personnels, pour vous renouveler dans vos fonctions d'élue(e)»...

Dès le mois de février prochain, l'UBO vous proposera des ateliers gratuits de découverte du dispositif VAE... mais pourquoi donc avoir initié cette démarche de valorisation des acquis de l'expérience de l'élue local ? Tout simplement parce que de nombreux élus locaux sont conduits à mettre leur métier premier en sommeil le temps de leur(s) mandat(s). En parallèle, leur expérience communale ou intercommunale constitue un temps d'acquisition de véritables compétences et connaissances, d'ailleurs souvent transposables dans la vie professionnelle. Cet investissement personnel mérite d'être valorisé. La VAE proposera, à celles et ceux qui le souhaiteront, de mesurer la diversité de leurs expériences et de permettre une reconnaissance de leur parcours par l'obtention d'un diplôme.

La fonction de maire, de président d'EPCI, de conseiller communal ou intercommunal se complexifie d'année en année. Être élu c'est désormais apprendre tous les jours et dans tous les domaines : conduite de projet, communication, animation et représentation, négociation, décision, gestion etc. Au terme de cet engagement public, les acquisitions de connaissances et la mise en place de méthodologie personnelle se retrouvent toujours en filigrane. Encore faut-il pouvoir le formuler et le faire reconnaître !

La mi-mandature, étape clé pour engager une réflexion personnelle :

2011 conduira les élus locaux au milieu du gué. Toujours en pleine action mais avec peut-être déjà une décision prise pour aborder l'échéance de 2014. Bien heureusement beaucoup d'entre



nous continueront leurs routes au service de la collectivité, mais n'oublions pas les 46 % de renouvellement de maires lors du dernier scrutin ! La VAE pourra contribuer, pour ceux qui le souhaiteront, à trouver une porte de sortie dans une conjoncture économique désormais bien éloignée des années glorieuses.

Il se pourrait aussi que ce nouveau dispositif tente des élus, investis de longue date dans la vie publique, sans autre objectif que la simple reconnaissance de leur enrichissement personnel.

Si vous souhaitez en savoir plus, je vous invite à participer aux ateliers de découverte du dispositif VAE qui se tiendront le mardi 1er février 2011 au pôle universitaire de Quimper de 10h30 à 12h30 ou le samedi 12 février à Brest, SUFCEP UBO, de 10h00 à 12h00 (bulletin d'inscription sur le site de la formation des élus : www.univ-brest.fr/formations-elus29).

Bien cordialement
Jean-René JONCOUR

Le Crédit Agricole, partenaire et acteur du développement local

www.ca-finistere.fr



La vie de l'association

Clin d'œil

Le Congrès des maires de France en direct

rencontre avec Jean-Luc ENGELMANN, maire de Locronan



Une première participation au Congrès des maires de France est un rituel un peu incontournable pour un maire au cours de son premier mandat... mais que retient-on de ce tourbillon d'exposants en tous genres et d'interventions toutes aussi pertinentes les unes que les autres ? Témoignage du 1^{er} magistrat de Locronan, petite cité de caractère de 808 habitants.

Quand une volonté de participer à la vie publique, sans ambition particulière d'être maire, conduit un homme à la tête d'un conseil municipal, il lui faut avoir le temps de bien prendre ses marques. Ce n'est donc que deux ans plus tard, que le déplacement au Congrès national sera envisagé par Monsieur le Maire.

Première impression, plutôt flatteuse pour le réseau finistérien organisateur du Carrefour, «c'est comme à Brest mais en énorme !». Une incroyable dimension qui scotche le visiteur dans ses premiers pas. Puis une découverte au fil des stands, un peu comme si lorsque l'on fait son marché, avec parfois un regret devant des équipements « beaux mais trop chers ». Le caractère historique particulièrement préservé de Locronan conduit Jean-Luc ENGELMANN à s'intéresser notamment à l'aménagement urbanistique et touristique, dénicher par exemple un mobilier urbain compatible avec la richesse du patrimoine architectural du lieu.

Cette visite exploratrice ne se limite pas aux exposants : dans un contexte de mutations et de complexité grandissante pour les élus locaux, aucun élu ne zappe les conférences et ateliers du Congrès, tous d'intérêt de l'avis du maire rencontré. Notamment relevés, les débats autour de la réforme territoriale qui concernent particulièrement la commune de Locronan : son adhésion au 1^{er} janvier 2011 à Quimper Communauté bouclera la carte intercommunale du Finistère (sans compter bien sûr la spécificité de deux communes iliennes encore isolées). Ainsi, en s'inscrivant dans le vif de l'actualité, le maire espère « un nouveau souffle » pour son territoire notamment en termes économique et technique. Une mise en commun de moyens qui devrait soulager un édile qui se déclare certes « heureux » mais un peu surpris par le caractère chronophage de la fonction pour « bien faire les choses ».

Au final, ce premier Congrès sera un bon souvenir, d'échanges, de découvertes et de rencontres (avec une réception des parlementaires finistériens très appréciée), ce qui pourrait bien d'ailleurs répondre à la question posée en thème de la dernière conférence : «Le bonheur d'être maire» ? Du côté de Locronan, assurément c'est oui !

Les infos en bref

Octobre : 2 400 visiteurs sur les deux jours du Carrefour 2010.



Photos Frank Betermin

Au nom du Conseil d'administration, le président de l'AMF 29 remercie à nouveau la Ville de Brest et l'ensemble des exposants et partenaires institutionnels et privés qui ont permis la réussite de cette 4^e édition !

Tous les partenaires, exposants, photos et actes du congrès, ainsi que les lauréats des Trophées 2010 du meilleur journal communal et communautaire sur le site : www.amf29.asso.fr

Novembre : délégation de 260 finistériens au Congrès des maires de France réunis pour cette 93^e édition sur le thème central de : «*Demain quels rôles et quels moyens pour les communes et les intercommunalités ?*».



Aperçu de la délégation à l'occasion du pot organisé par l'AMF 29



Réception le mardi soir à l'invitation des parlementaires (dont Madame Patricia ADAM ne figurant pas sur la photo)

La Préfecture et les services de l'État vous informent

Chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées Le "115" service intégré de l'accueil et de l'orientation

Monsieur APPARU, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme a souhaité faire du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), un des axes majeurs de la refondation des dispositifs d'hébergement et d'accès au logement.

Le SIAO est un dispositif coordonné d'orientation pour toute personne sans domicile, chargé d'organiser son parcours en lui apportant une réponse adaptée, du premier accueil à une orientation vers l'hébergement ou l'accès au logement. Il répond à deux niveaux de prise en charge, **l'urgence et l'insertion**.

Le SIAO "urgence" a démarré, à titre expérimental, le 15 septembre 2010 et de manière effective, le 15 octobre 2010, compte tenu de la nécessité de disposer d'une organisation opérationnelle dès le début de la campagne hiver. Le SIAO "insertion" sera, quant à lui, mis en place le 1er janvier 2011.

Les principes d'organisation du SIAO "urgence" :

- un **niveau départemental** confié à l'AGEHB (Animation et Gestion pour l'Em-

ploi et l'Hébergement en Bretagne) situé à Brest dans les locaux du 115 ;

- un **niveau territorial (3 territoires : pays de Brest, pays de Cornouaille et territoire de Morlaix, Carhaix, Pleyben)** avec des services chargés, par territoire, de l'évaluation des personnes sollicitant un hébergement d'urgence et qui, sur certains secteurs, attribuent les places d'hébergement dont ils sont gestionnaires. Cette organisation garantit un lien de proximité avec l'utilisateur.

Cette réforme majeure permet les avancées suivantes :

- le SIAO (urgence et insertion) est un **lieu de coordination et de mutualisation des capacités d'accueil**, ce qui évitera à l'utilisateur de se voir refuser une place d'hébergement parce que l'opérateur auquel il s'adresse n'a pas les moyens de connaître où se trouvent les places disponibles. C'est le SIAO qui concentre cette connaissance des disponibilités au quotidien et qui sera donc **l'unique interlocuteur des personnes qui recherchent une place d'hébergement**. Les démarches d'accès à l'hébergement en sont donc simplifiées.
- le SIAO va permettre une réelle veille

et observation sociale, notamment en ce qui concerne les refus d'hébergement, les exclusions et les demandes d'hébergement restées sans réponse. Cette meilleure connaissance des publics et des dispositifs permettra de renforcer l'efficacité de l'action publique.

- en tant que dispositif unique d'orientation vers l'entrée en hébergement d'urgence ou d'insertion, le SIAO implique un travail sur une harmonisation des critères d'admission.

L'Etat a piloté la mise en place du SIAO "urgence" et accompagne la démarche portée par la FNARS pour le SIAO "insertion". Cela se traduit par :

- la mise en place de groupes de travail pilotés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour travailler sur le cahier des charges du SIAO "urgence" ainsi que sur des fiches procédure ;
- un financement de 191 482 € pour le SIAO "urgence" ;
- une convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 novembre dernier entre le préfet Pascal Mailhos et M. Pascal Fortin, président de l'AGEHB.

En direct avec le Conseil Général

Un Coefficient de Solidarité Départemental renoué pour une meilleure solidarité en faveur de tous les territoires

L'évolution de la politique territoriale du Conseil général s'est traduite par différentes actions qui ont fait l'objet de concertations avec les associations d'élus : mise en œuvre d'un coefficient de solidarité (CSD) pour mieux aider les collectivités qui en ont le plus besoin, réforme de la subvention départementale d'investissement (SDI), contrats de territoire.

Après trois années de mise en œuvre, il convenait de procéder à un premier bilan de l'application du CSD. Cette évaluation a été menée par un cabinet indépendant, et elle met en exergue que si l'objectif de modulation est bien atteint, son impact demeure relativement modéré.

L'évolution comporte des aménagements : certains critères sont intégrés à une hauteur plus importante, d'autres voient leur influence un peu réduite. Dans un souci d'équité, les subventions à l'investissement des communes et de leurs groupements se verront appliquer le CSD qui prend en compte des critères de richesse (potentiel financier, effort fiscal...), des critères sociaux (nombre d'allocataires RSA, part de logements sociaux) ou des critères de charges pour les communes (enfants scolarisés).

Ces modifications interviendront à compter du 1^{er} janvier 2011.

Renseignements auprès de la Direction des Finances,
Service prospective analyse
et optimisation des recettes : 02 98 76 20 20
32, Bd Dupleix – 29000 QUIMPER

Les nouveaux dispositifs du Département en faveur du développement économique

Les nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises ont fait l'objet d'une délibération adoptée à l'unanimité de l'Assemblée départementale en juin 2010, après un processus de concertation de deux ans. Souhaitant accompagner les mutations des activités économiques traditionnelles et contribuer à un ancrage territorial des entreprises, les critères d'intervention ont été adaptés au contexte actuel, aux attentes des partenaires et en lien avec les politiques d'insertion du Département pour un retour à l'emploi durable des publics suivis par le Conseil général.

Les objectifs poursuivis sont l'efficacité et la cohérence : l'efficacité, en ciblant les mesures qui paraissent le mieux répondre aux attentes en matière de créations d'emplois, de soutien aux initiatives, de transmission d'entreprise... La cohérence, en coordonnant les actions du Département avec celles de la Région, chef de file pour la compétence économique, et en introduisant des conditions de respect de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des conditions de travail par les entreprises.

Parmi les 14 dispositifs, certains intéressent plus particulièrement les élus locaux : aide à l'immobilier industriel, aux bâtiments-relais, hôtels et pépinières d'entreprises, aux projets structurants industriels, commercialisation de terrains en parcs d'activités, maintien du commerce en milieu rural... autant de mesures qui s'intègrent dans le projet stratégique 2010-2014 du Conseil général pour agir en faveur d'un développement au service des hommes et des territoires du Finistère.

Fiches pratiques disponibles auprès de la DDEI,
Service d'appui à l'économie et à l'emploi : 02 98 76 20 27
32, Bd Dupleix – 29000 Quimper

Responsabilités,
Personnel,
Patrimoine...

Groupama Loire Bretagne vous assure
toutes les réponses.

www.groupama.fr



Groupama

Toujours là pour moi.

Le Finistère au défi des nouvelles orientations de la politique de sécurité

Par Monsieur Jean-Jacques Urvoas, député du Finistère



L'Assemblée nationale devrait prochainement examiner en seconde lecture le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dit «LOPPSI 2». Plusieurs de ses dispositions concernent communes et intercommunalités, touchant en particulier au fonctionnement des polices municipales et au développement de la vidéosurveillance. Les effets de la RGPP étant destinés à s'intensifier encore dans les

années à venir, il s'agit ici d'accompagner par un recours accru à la technologie et à des personnels ne relevant pas de l'autorité régaliennne la diminution programmée des effectifs de sécurité de la fonction publique d'Etat.

Il n'est pas certain qu'une telle évolution se déroule sans traumatisme dans un département tel que le nôtre. Elle survient en effet dans un contexte déjà marqué par un sous-encadrement chronique des forces de sécurité. Ainsi la principale ville du Finistère, Brest, ne compte-t-elle au 1er janvier 2010 qu'un policier pour 535 habitants, alors que la moyenne nationale se situe à un pour 438. De même, la densité d'implantation des brigades de gendarmerie y est-elle parmi les plus faibles de France : un militaire pour 1 170,7 habitants, contre un pour 620,3 dans la Creuse, un pour 440,3 en Lozère et un pour 398,6 en Corse du Sud !

Notre département ne peut donc que pâtir plus que d'autres d'une application stricte de la RGPP. D'autant que ses communes paraissent très réservées à l'égard des solutions présentées comme alternatives à ce désengagement de l'Etat. L'exemple de la vidéosurveillance est à cet égard révélateur. Il ressort en effet d'un bilan fourni par la préfecture que, dans le Finistère, seuls 8,7 % des crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2010 seront affectés au financement de cet outil. Or, au plan national, une circulaire de 5 mars dernier prévoyait que 61,1 % de l'enveloppe globale lui soient consacrés. Mais l'étude préfectorale démontre que les Finistériens privilégient non sans bon sens des actions préventives, axées sur l'investissement humain. L'idée selon laquelle la technologie pourrait constituer une panacée dans un contexte budgétaire contraint génère donc dans le département

d'importantes réticences, que viennent d'ailleurs légitimer divers rapports très circonspects sur la généralisation d'un outil dont il semble qu'on ait surestimé l'impact.

L'éventuelle montée en puissance des polices municipales se heurte à d'autres difficultés qui apparaissent tout aussi insurmontables. On en compte actuellement une vingtaine dans le Finistère, mais il semble peu probable que leur nombre soit amené à croître dans les années qui viennent. Une police municipale est en effet un outil très coûteux – 25 euros par an et par habitant –, qui reste inabordable pour une majorité de communes. Une étude a ainsi démontré que seul un nombre très réduit de localités d'Ile-de-France dont le potentiel fiscal se situe au-dessous de la moyenne régionale dispose d'un tel service de proximité. Le risque est grand, dès lors, qu'un fossé se creuse peu à peu, en matière d'accès à la sécurité, entre communes riches et communes pauvres, peu conforme avec cet idéal de cohésion sociale et territoriale qui a toujours été au cœur du projet politique finistérien.

Il est un péril plus inquiétant encore, – c'est que le secteur privé en vienne à terme à occuper le terrain laissé en jachère par les pouvoirs publics. Les défaillances grandissantes de l'Etat et l'incapacité des collectivités à s'y substituer faute de ressources suffisantes ouvrent un véritable boulevard à des entreprises de sécurité dont l'actuel foisonnement ne manque pas d'interpeller, le Finistère en abritant déjà une quarantaine. Cette évolution, en soi préoccupante, l'est plus encore lorsqu'on constate les difficultés de ce secteur à se conformer aux dispositions censées en contrôler l'activité. Ainsi sait-on par exemple que le certificat de qualification professionnelle (CQP) exigé depuis 2008 pour l'exercice des fonctions d'agent de prévention et de sécurité n'est que très partiellement appliqué. Ce n'est pas très rassurant, sachant que les effectifs de ces entreprises devraient dépasser ceux de la police et de la gendarmerie dès 2014...

Une réflexion de fond s'impose donc concernant l'organisation de notre dispositif de lutte contre la délinquance, qui devra permettre de clarifier les rapports entre les différents acteurs intervenant en la matière, – Etat, communes et intercommunalités, secteur privé. Sans cet effort collectif, si l'on continue à subir passivement les évolutions en cours sans même chercher à les maîtriser, il est à craindre que la sécurité ne devienne très vite un luxe seulement accessible aux plus favorisés de nos concitoyens.